

cents et celui de 5 cents n'est plus que de 2 cents. Et, bien que la taxe ait été diminuée de moitié, le revenu a doublé.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre n'est-il plus au milieu de son raisonnement? Dans ce cas, je voudrais lui demander où il a pu trouver l'argument qu'il me prête.

L'hon. M. PATERSON: Dans les déclarations de l'honorable député.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre peut-il citer une seule de mes paroles à l'appui de ce qu'il dit?

L'hon. M. PATERSON: J'en trouverais dans le présent débat.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre ferait mieux de citer mes paroles avant d'en tirer des conclusions.

L'hon. M. PATERSON: L'honorable député nie-t-il qu'il ait déclaré mainte fois que l'augmentation des recettes douanières provient...

L'hon. M. FOSTER: Mon honorable ami ne parlait pas du tarif douanier mais des timbres-poste.

L'hon. M. PATERSON: Je me servais d'un exemple. L'honorable député n'a pas l'esprit assez obtus pour ne pas s'en apercevoir.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre m'a attribué le raisonnement tiré des timbres-poste et je ne m'en suis jamais servi, que je sache. S'il désire l'employer, il est de taille à le faire et il en est libre.

L'hon. M. PATERSON: Je n'ai pas attribué à l'honorable député le raisonnement tiré des timbres-poste. Je m'en suis servi comme exemple pour faire comprendre sa thèse consistant à dire que s'il entre dans les coffres publics plus d'argent provenant des droits des douanes, il s'ensuit nécessairement que le Gouvernement a extorqué cet argent à la population en augmentant les impôts. L'honorable député le nie-t-il?

L'hon. M. FOSTER: Je veux bien que le ministre se serve de cet argument, mais je ne veux pas qu'il me l'attribue.

L'hon. M. PATERSON: Je ne l'ai pas fait. Pendant que nous sommes à nous questionner mutuellement, l'honorable député veut-il me dire quelle conclusion il tire du fait que les recettes postales, qui étaient de \$3,000,000 lorsque le port des lettres coûtait trois cents et cinq cents, s'élèvent à \$6,000,000 maintenant que le port a été uniformément abaissé à deux cents pour toutes les lettres? En infère-t-il qu'il est possible d'abaisser la quotité de l'impôt tout en augmentant beaucoup le revenu?

L'hon. M. FOSTER: Si le ministre désire connaître mon opinion, il me faut débayer

le terrain de la discussion en lui demandant s'il croit que le port des lettres est une taxe. Quant à moi, je ne le crois pas.

L'hon. M. PATERSON: Je voudrais savoir ce que c'est si ce n'est pas une taxe. Vous ne pouvez pas expédier une lettre sans acheter un timbre-poste, et ce timbre-poste représente une taxe.

M. R. L. BORDEN: Le prix du passage sur l'Intercolonial est-il une taxe?

L'hon. M. PATERSON: Non. Il sert à payer les dépenses du chemin de fer.

M. R. L. BORDEN: Il en est ainsi des recettes postales.

L'hon. M. PATERSON: Mais il y a une taxe que représente le timbre-poste apposé sur une lettre.

M. R. L. BORDEN: Le ministre expliquera-t-il pourquoi le coût du transport d'une lettre est une taxe tandis que le coût du transport d'un voyageur ou d'un colis n'est pas une taxe?

L'hon. M. PATERSON: Celui qui voyage sur l'Intercolonial paie, et celui qui expédie une lettre paie aussi. Mais voici ce que fait le Gouvernement. Il dit à l'un: Si l'Etat transmet cette lettre pour vous, vous aurez à payer deux cents, et il dit à l'autre: Si l'Intercolonial vous transporte, vous aurez tant à payer. L'abaissement des tarifs de l'Intercolonial ressemble à l'abaissement du port des lettres.

M. R. L. BORDEN: Mais pourquoi est-ce une taxe dans un cas, et non dans l'autre? J'ai compris que le ministre disait qu'un des paiements était une taxe, tandis que l'autre n'était pas une taxe.

L'hon. M. PATERSON: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si on m'interrompt afin de me faire perdre le fil de mon argumentation. Tout ce que je puis dire c'est que cette conduite n'est pas très courtoise, ni très digne. Je ne m'en offense pas, mais les honorables députés de la gauche ne réussirent pas à détourner le cours de mon raisonnement, qu'il soit exact ou erroné. Je ne voudrais pas cependant risquer ma réputation en prétendant, comme le font les honorables députés qui occupent les premières banquettes de l'opposition et qui aspirent à conduire les affaires du pays, que c'est la faute du Gouvernement si les douanes produisent aujourd'hui soixante millions de dollars lorsqu'elles n'en donnaient que dix-huit autrefois, lorsque la seule part que le Gouvernement peut avoir dans ce résultat, est la diminution du tarif des douanes sur les objets importés, les achats étant entièrement volontaires de la part du peuple.

M. R. L. BORDEN: Je n'interromprai pas l'honorable ministre davantage.